



Elections professionnelles agricoles Le Mouvement paysan des Landes dénonce de graves dysfonctionnements

Alors que la campagne pour les élections aux Chambres d'agriculture s'achève ce mercredi à minuit, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés dans les Landes, comme partout en France.

Voilà des mois que nos syndicats (Modéf et Confédération paysanne) alertent sur un certain nombre d'anomalies susceptibles d'affecter la régularité de ce scrutin.

D'une part, les arrêtés sur l'organisation de la Commission d'élaboration des listes électorales (CELE) ont été publiés avec plusieurs mois de retard sur le calendrier habituel, ne laissant guère l'opportunité de réviser sereinement les listes. D'autre part, d'importants pans de l'organisation du scrutin ont été délégués aux Chambres d'Agriculture, alors qu'elles sont juge et partie, puisque dirigées quasi-exclusivement par des membres de la liste syndicale FDSEA-JA, le plus souvent candidats à ces mêmes élections, comme c'est le cas dans notre département.

Les anomalies que nous redoutions se confirment malheureusement : **une part importante d'électrices et d'électeurs de notre département n'a pas reçu son matériel de vote.** Selon les données recueillies ce mercredi 29 janvier, plus de 500 plis non remis contenant le matériel de vote sont retournés en Préfecture.

La Préfecture, qui dans un premier temps avait indiqué pouvoir fournir par courriel des codes aux électeurs qui n'auraient pas reçu leur matériel, a modifié sur ordre du ministère la marche à suivre ce mardi 28 janvier, à trois jours de la clôture du scrutin : elle demande désormais aux électeurs de se présenter en personne en préfecture ou sous-préfecture pour obtenir un code leur permettant de voter sur Internet ! Cela sans communication personnalisée ni aménagement des horaires d'accueil, comme l'urgence de la situation l'aurait exigé et comme cela se fait dans d'autres départements. La Chambre, de son côté, n'a fourni aucune explication ni consigne officielles aux électeurs privés de leur droit de vote.

Pour rappel, ce mardi 28 janvier, le taux de participation n'était que de 23% dans notre département.

Ces dysfonctionnements sont inadmissibles et entachent gravement la régularité du scrutin. Ils témoignent du mépris de la majorité syndicale et de l'Etat pour l'expression démocratique de notre profession, laquelle ne s'exerce qu'une fois tous les six ans. Plus inquiétant encore, ils sapent d'ores et déjà la légitimité de nos futurs représentants.

Le Mouvement Paysan des Landes dénonce avec force ces manquements.

En l'absence de réactions des pouvoirs publics, il se réserve la possibilité d'engager de nouvelles suites à ces constatations d'irrégularités.

Il est inconcevable que des centaines d'électrices et d'électeurs soient ainsi privées de leur droit de vote !

Les candidats du Mouvement paysan des Landes

A Mont-de-Marsan, le mercredi 29 janvier 2025